



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Troisième dite « prépa-métiers »

**TRANSFORMER
LE LYCÉE
PROFESSIONNEL**

Former les talents aux métiers de demain



RÉUSSITE
INSERTION
SOLIDARITÉ
COOPÉRATION

Présentation de la classe de troisième dite « prépa-métiers »

- Introduction
- Textes de référence
- Public attendu
- Admission des élèves
- Lieux d'implantation
- Organisation des enseignements
- Objectifs pédagogiques de la classe
- Projet pédagogique en lien avec la découverte professionnelle
- Projet pédagogique en lien avec les parcours éducatifs
- Découverte professionnelle
- Stages de découverte professionnelle
- Diplôme national du brevet
- Poursuite d'études et de formation
- Ressources





Introduction

L'article 14 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel crée la **classe de troisième dite prépa-métiers**. L'article L337-3-1 du code de l'Éducation a été modifié de la manière suivante :

*Au cours de la dernière année de scolarité au collège, les **élèves volontaires** peuvent suivre une classe intitulée " troisième prépa-métiers ".*

*Cette classe vise à **préparer l'orientation des élèves**, en particulier vers la **voie professionnelle** et **l'apprentissage**, et leur permet de poursuivre **l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture** mentionné à l'article L. 122-1-1.*

*Elle permet de **renforcer la découverte des métiers**, notamment par des **périodes d'immersion en milieu professionnel**, et **prépare à l'apprentissage**, notamment par des périodes d'immersion dans des centres de formation d'apprentis, des sections d'apprentissage ou des unités de formation par apprentissage.*



Textes de référence

Décret du 2019-176 du 7 mars 2019 - Enseignements au collège - **Classe de troisième prépa-métiers** (*Bulletin officiel n°13 du 28 mars 2019*).

Arrêté du 10 avril 2019 - Enseignements au collège - Organisation des enseignements dans les classes de collège : modification (*Bulletin officiel n°20 du 16 mai 2019*)

Arrêté du 10 avril 2019 - Enseignements au collège - **Organisation des enseignements dans les classes de troisième dites « prépa-métiers »** (*Bulletin officiel n°20 du 16 mai 2019*)

Note de service n° 2019-113 du 23 juillet 2019 - Enseignements au collège - **Définition d'un cadre national de la classe de troisième dite « prépa-métiers »** (*Bulletin officiel n°31 du 29 août 2019*)

La classe de troisième dite « prépa-métiers » se substitue à la classe troisième à l'enseignement professionnel (prépa-pro).



Public attendu

La classe de troisième « prépa-métiers » a pour objectif :

- **faire découvrir aux élèves volontaires**, à l'issue de la classe de quatrième, **un ensemble d'environnements professionnels**,
- **les accompagner** dans la poursuite de l'élaboration de **leur projet d'orientation**, en particulier **vers la voie professionnelle** soit sous **statut scolaire**, soit en **apprentissage**.

Cette classe n'a **pas pour finalité d'accueillir les élèves relevant de la grande difficulté** scolaire ou présentant des troubles cognitifs ou du comportement.



Admission des élèves

- **Demande** des représentants légaux **des élèves volontaires** en fin de classe de quatrième auprès du chef d'établissement d'origine.
- **Entretien personnalisé, durant l'année de quatrième**, fondé sur la motivation et sur le bilan des acquis de l'élève, avec le professeur principal et éventuellement d'autres membres de l'équipe éducative.
- **But de cet entretien** : permettre à l'élève et à ses représentants légaux de **faire le point sur la construction de son projet d'orientation**.
- **À l'issue de cet échange, demande de cette classe** « prépa-métiers » par l'élève et ses représentants légaux lors des vœux définitifs formulés pour le conseil de classe du troisième trimestre.
- **Examen par une commission académique ou départementale** de la demande de passage en troisième « prépa-métiers » qui informe l'établissement et les représentants légaux des suites données à la demande.
- **Possibilité de mettre fin à sa formation** avec l'accord de ses représentants légaux, au cours des deux premiers mois suivant la rentrée scolaire.
- **Transmission de la demande au recteur d'académie** par le chef d'établissement afin de poursuivre sa dernière année de cycle 4 en classe de troisième sans dispositif particulier.



Lieux d'implantation

Les classes dites prépa-métiers sont **implantées en collège, en lycée professionnel ou en lycée polyvalent.**

Quel que soit le lieu d'implantation, **une convention entre l'établissement d'origine et l'établissement d'immersion doit être conclue**, pour favoriser le développement de partenariats et la mutualisation des ressources comme les plateaux techniques des lycées professionnels, SEP, CFA, EREA ou SEGPA.

La **mise en réseau** des établissements de formation, les relations école-entreprises, les pôles de stages, le réseau des centres de formation d'apprentis (CFA) existants sont **à privilégier** pour permettre aux élèves de **découvrir une à plusieurs familles de métiers** en lien étroit avec leur projet personnel.



Organisation des enseignements

L'emploi du temps de la classe comporte :

- **23 heures hebdomadaires d'enseignements** disciplinaires ;
- **2 heures hebdomadaires de consolidation** en français et en mathématiques ;
- **180 heures annuelles consacrées à la découverte professionnelle** des métiers et des formations professionnelles.

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et de modalités pédagogiques appropriées, les **72 heures annuelles de consolidation** en français et en mathématiques ont pour objectif premier de consolider la **maîtrise des savoirs fondamentaux** ainsi que l'**acquisition du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture en référence aux programmes d'enseignements.

La **grille horaire** des élèves de troisième « prépa-métiers » **n'excèdera pas trente heures**.

Pour rappel, en collège, elle est fixée à 26 heures pour le cycle 4.



Organisation des enseignements

Volumes horaires des enseignements applicables aux élèves des classes de troisième « prépa-métiers »

Enseignements	Horaires hebdomadaires indicatifs
Français	5 heures dont 1 heure de consolidation(*)
Mathématiques	4,5 heures dont 1 heure de consolidation(*)
Histoire - Géographie -Enseignement moral et civique	3 heures
Langues vivantes : LV1 et LV2	5,5 heures
Enseignements artistiques	1 heure
Enseignements de sciences et technologie	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 heures
Total	30 heures a) b) et c)
Tous les enseignements participent, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement, à l'accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles	

(*) L'heure de consolidation représente une dotation enseignant de 2 heures

a) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe

b) Dont PSC1, ASSR2 et certification numérique

c) En plus de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire, 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion à l'appréciation de l'équipe pédagogique en lien avec le projet personnel de l'élève



Objectifs pédagogiques de la classe

- Acquisition de la **maîtrise du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture, cycle 4.
- Acquisition des **clés de compréhension du monde professionnel** pour construire son projet personnel et professionnel.
- **Découverte des milieux professionnels** qui relèveront d'au moins **deux environnements professionnels différents**.
- Possibilité pour les élèves de **finaliser le choix de leur parcours de formation**, sans pour autant effectuer un choix définitif de famille de métiers.

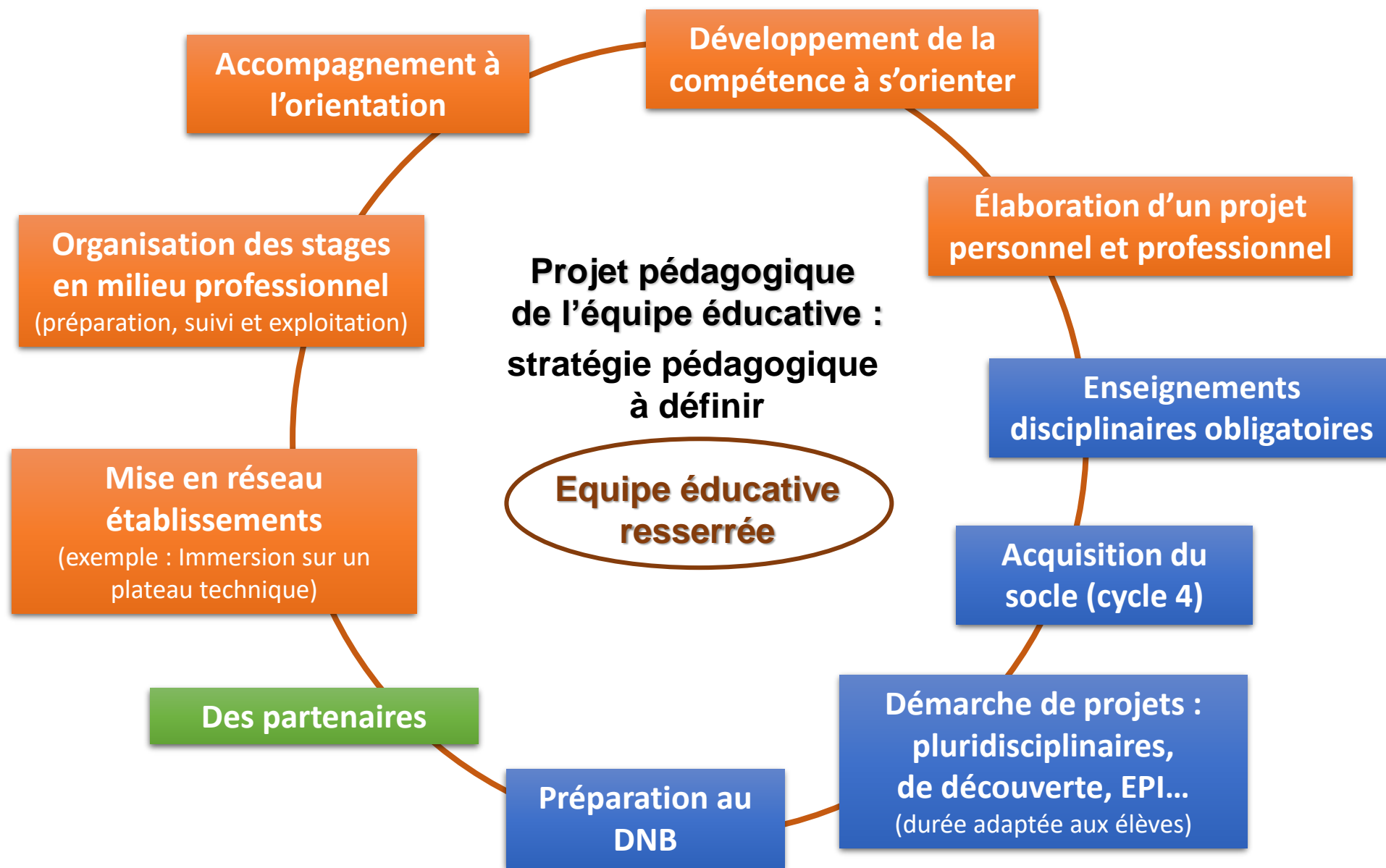


Projet pédagogique en lien avec la découverte professionnelle

- **Modalités pédagogiques** de la classe de troisième « prépa-métiers » **discutées en conseil pédagogique** avant présentation au conseil d'administration pour avis.
- **Pédagogie par projet fortement encouragée** qui prend appui sur :
 - ⊕ les **thématiques développées en découverte professionnelle** des métiers et des formations professionnelles,
 - ⊕ **l'ensemble des projets** mis en œuvre dans le cadre des enseignements disciplinaires.
- **Projet pédagogique** construit par une **équipe enseignante resserrée** qui intègre une stratégie commune.
- **Personnalisation du parcours** de chaque élève privilégié.
- **Contribution de chaque discipline à la découverte professionnelle** des métiers et des formations professionnelles dans le cadre de la personnalisation du parcours de chaque élève.



Projet pédagogique en lien avec la découverte professionnelle





Projet pédagogique en lien avec la découverte professionnelle

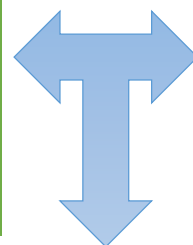
Un ensemble de situations d'apprentissage programmées, cohérentes et progressives

Disciplines

Contenus disciplinaires
+
compétences travaillées
+
domaines du socle

DPMFP

Compétences et
connaissances
associées : référentiel
parcours Avenir *



Projet
pluridisciplinaire

Projet
pluridisciplinaire

Projet
pluridisciplinaire

Projet
pluridisciplinaire

Séquence d'observation

Stages en entreprise et périodes
d'immersion en lycées ou dans des
centres de formation pour apprentis,

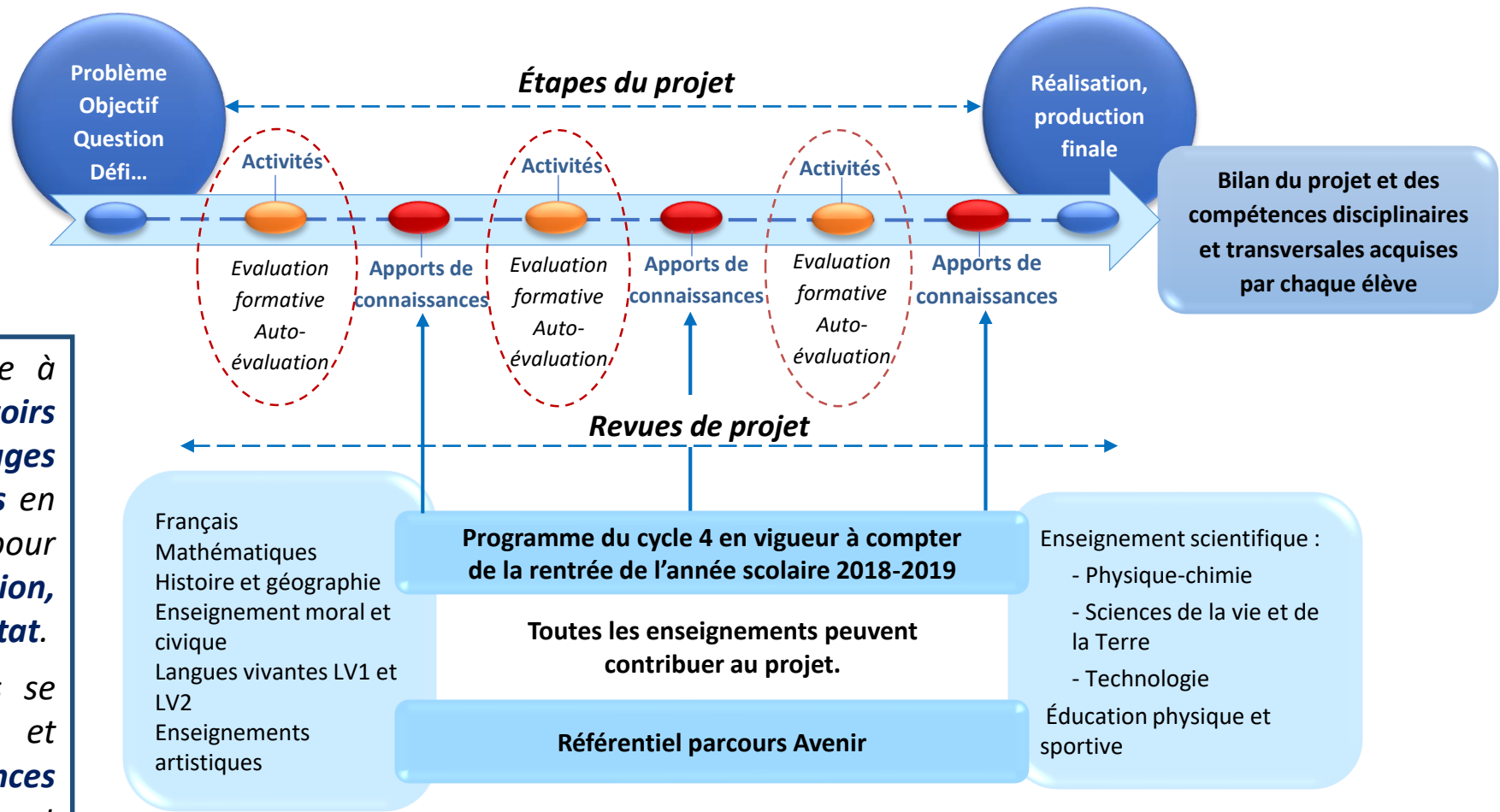
DPMFP - Découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles

*Le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par l'article L. 331-7 du code de l'éducation prend l'appellation « parcours Avenir » (arrêté du 1 juillet 2015 - Bulletin officiel n°28 du 9 juillet 2015).



Projet pédagogique en lien avec la découverte professionnelle

Démarche de pédagogie de projet en troisième prépa-métiers



Approche pédagogique active qui vise à associer l'élève à l'élaboration des savoirs et à donner du sens aux apprentissages par une participation à leurs processus en les contextualisant, en les reliant...pour parvenir à la réalisation d'une production, d'une réalisation concrète ou d'un résultat.

Les progrès accomplis par les élèves se mesurent autant dans les activités et l'acquisition progressive de connaissances et compétences que dans l'aboutissement du projet.



Projet pédagogique en lien avec la découverte professionnelle

Exemples (s) de situation(s) d'apprentissage

Un objectif

Principales connaissances et compétences associées

B- Prendre conscience que le monde économique et professionnel est en constante évolution

> Établir la relation entre progrès scientifiques et techniques et évolution des activités professionnelles.

Extrait du référentiel « parcours Avenir »

Lien avec le socle commun

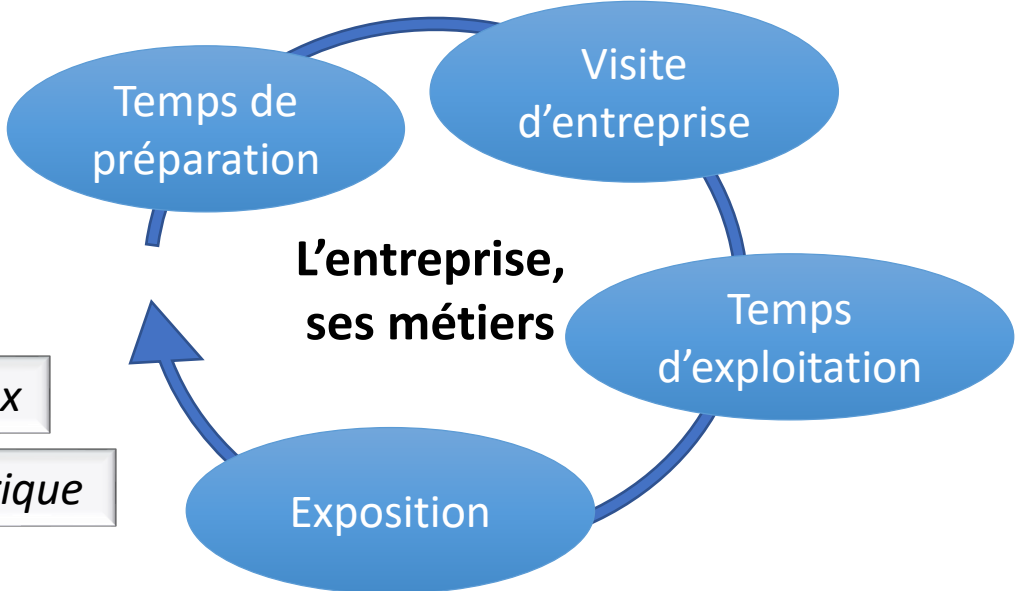
Domaine 2

Les méthodes et les outils pour apprendre

> Découvrir des environnements numériques de travail

Des activités structurées

Un scénario



Environnement technologique et professionnel

Un résultat attendu

Ex : Présentation de l'évolution d'un métier

Les enjeux

Le numérique



Projet pédagogique en lien avec les parcours éducatifs

Un ensemble de situations d'apprentissage programmées qui intègrent les quatre parcours éducatifs



PARCOURS CITOYEN
Pour devenir un citoyen libre, éclairé et responsable

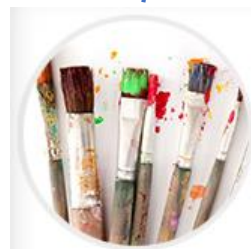
PARCOURS AVENIR
Pour préparer sa vie professionnelle future et construire le projet d'orientation



UN OUTIL NUMÉRIQUE À DISPOSITION : FOLIOS pour



- VALORISER les compétences
- CONSERVER une trace des parcours
- TRAVAILLER au lycée et chez soi



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
Pour le plaisir de découvrir des œuvres d'art, échanger, partager ses émotions avec d'autres, connaître de nouveaux lieux et de nouveaux métiers

PARCOURS DE SANTÉ
Pour le plaisir de se sentir bien dans le lycée et dans la vie





Découverte professionnelle

La **découverte professionnelle** peut comporter des séances de découverte des parcours et des formations en :

- lycée professionnel,
- lycée polyvalent,
- lycée agricole,
- centre de formation d'apprentis,
- unités de formation par apprentissage
- ou sur les plateaux techniques des sections générales professionnelles adaptées.

Les séances de découverte professionnelle, **organisé en lien avec le référentiel** du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dit **parcours Avenir**, comportent :

- une **initiation aux activités professionnelles**,
- des **périodes en milieu professionnel** en fonction du projet personnel de l'élève (stages d'initiation en milieu professionnel dont la séquence d'observation).



Stages de découverte professionnelle

Les modalités d'accueil des **stages des élèves** font l'objet d'une **convention** tant lors des **périodes d'immersion** au sein des espaces professionnels en **lycées** professionnel (LP), polyvalent (LPO), en **CFA**, que lors des **stages** se déroulant au sein des **entreprises**.

Une annexe pédagogique à la convention, nécessairement individualisée, déterminera les **compétences du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture **à travailler** en lien avec les disciplines.

Pour chaque élève, les périodes de stage, les périodes d'immersion et la séquence d'observation (comme pour tous les élèves de classe de troisième), s'inscrivent dans une durée personnalisable de **une à cinq semaines** (cf. **180 heures annuelles consacrées à la découverte professionnelle** des métiers et des formations professionnelles).

Les périodes en entreprise, selon leur durée, leur modalité, et leurs objectifs, peuvent être organisées sous la forme de **visites d'information**, de la **séquence d'observation** ou de **stages d'initiation**, conformément aux articles D. 331-1 à D. 331-12 du Code de l'éducation.



Stages de découverte professionnelle

Quelques exemples de **compétences du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture (SC3C) pouvant être **travaillées** en lien avec les disciplines au cours des **périodes d'immersion**.

Domaines du socle commun (SC3C)					Compétences travaillées des disciplines du cycle 4	Situations possibles
D1	D2	D3	D4	D5		
<i>Transversales au 5 domaines</i>					Enseignement moral et civique Culture de la règle et du droit Respecter les règles communes Culture de l'engagement Être responsable de ses propres engagements Être responsable envers autrui	<i>Attitudes de l'élève stagiaire observées au cours de la période d'immersion (stage entreprise, stage en LP...)</i>
	X		X		Technologie Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques Mesurer des grandeurs de manière directe ou indirecte S'approprier des outils et des méthodes Exprimer sa pensée à l'aide d'outils de description adaptés : croquis, schémas, graphes, diagrammes, tableaux (représentations non normées)	<i>Compétences pouvant être évaluées au cours d'un stage en entreprise et d'activités demandées par le tuteur</i> Transfert lycée → entreprise

D1 - Les langages pour penser et communiquer
Comprendre et s'exprimer en utilisant quatre types de langages

D5 - les représentations du monde et l'activité humaine
Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique

D2 - les méthodes et outils pour apprendre
Apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors

D4 - les systèmes naturels et les systèmes techniques
Donner à l'élève les fondements de la culture mathématiques, scientifiques et technologique

D3 - la formation de la personne et du citoyen
Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la constitution



Stages de découverte professionnelle

Quelques exemples de **compétences du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture (SC3C) pouvant être **travaillées** en lien avec les disciplines au cours des **périodes d'immersion**.

Domaines du socle commun (SC3C)					Compétences travaillées des disciplines du cycle 4	Situations possibles
D1	D2	D3	D4	D5		
X	X	X			Français Comprendre et s'exprimer à l'oral Comprendre et interpréter des messages et des discours oraux complexes Participer de façon constructive à des échanges oraux Lire Lire des textes non littéraires, des images et des documents composites (y compris numériques)	<i>Ecoute attentive et active, résumé et reformulation de propos tenus par le tuteur</i> <i>Echanges en classe pour présenter une expérience</i> <i>Recherche et mise en relation des informations données pour réaliser une tâche simple</i>
X				X		
	X		X		Mathématiques Chercher Extraire d'un document les informations utiles, les reformuler, les organiser, les confronter à ses connaissances Calculer Calculer avec des nombres rationnels, de manière exacte ou approchée, en combinant de façon appropriée le calcul mental, le calcul posé et le calcul instrumenté (calculatrice ou logiciel)	<i>Réalisation d'une tâche simple :</i> - <i>recueillir des données, les organiser ; les interpréter sous forme de données brutes</i> - <i>mener des calculs impliquant des grandeurs mesurables, exprimer les résultats dans les unités adaptées</i>
X			X			

D1 - Les langages pour penser et communiquer
 Comprendre et s'exprimer en utilisant quatre types de langages

D5 - les représentations du monde et l'activité humaine
 Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique

D2 - les méthodes et outils pour apprendre
 Apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors

D4 - les systèmes naturels et les systèmes techniques
 Donner à l'élève les fondements de la culture mathématiques, scientifiques et technologique

D3 - la formation de la personne et du citoyen
 Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la constitution



Diplôme national du brevet

- Présentation au **diplôme national du brevet**, dans la **série professionnelle** ou dans la **série générale**.
- Ouverture à **un droit à une bonification liée à l'enseignement de découverte professionnelle** des métiers et des formations professionnelles, conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet, comme pour tout enseignement facultatif, si les objectifs d'apprentissage sont atteints ou dépassés.

Certains élèves de troisième « prépa-métiers », conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du certificat de formation générale (CFG), **peuvent éventuellement être candidats au CFG**.



Poursuite d'études et de formation

À l'issue de la classe de troisième « prépa-métiers », l'**accès aux formations professionnelles** des élèves est favorisé par une **bonification décidée par le recteur** d'académie, lors du traitement de leur demande d'affectation vers la voie professionnelle.

Même si ces élèves choisissent majoritairement la voie de la seconde professionnelle ou de l'apprentissage, dans la continuité du projet initié en classe de quatrième, **rien ne leur interdit la poursuite d'études vers la voie générale ou technologique.**



Ressources

Site national
« m@gistère »

TRANSFORMER LE LYCÉE PROFESSIONNEL
Former les talents aux métiers de demain

VADE-MECUM

LA CLASSE DE TROISIÈME PRÉPA-MÉTIER

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

m@gistère Accueil Offre de formation

Rechercher un parcours pour déploiement

409 résultats Télécharger le catalogue

Transformer la voie professionnelle

Télécharger en PDF Je souhaite m'inscrire

Domaine Accompagnement des élèves

Description
Le lycée professionnel se transforme pour former les talents aux métiers de demain. Des ressources et des outils d'information sur la mise en œuvre de la réforme sont mis à la disposition des équipes éducatives sur ce parcours m@gistère. Cet espace sera accessible dès le 24 janvier 2019. Le séminaire du 24 janvier sera retransmis en direct.

Objectifs visés

Public cible Enseignants lycées

Proposé par MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE Collection Autoformation

Formateurs DGESCO Date de début 22/01/2019

Validé par : DGESCO Date de fin 30/06/2021

Durée en présence 0 heure

Durée à distance 0 heure

Télécharger en PDF Je souhaite m'inscrire

Site « Académie de Nantes »
Espace « dossiers, dispositifs et enseignements transversaux »

Presses | Parents | Élèves | Partenaires ETNA

académie Nantes | ac-nantes.fr | POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Région académique PAYS DE LA LOIRE

Entrez votre recherche ici ok

Académie | Exams | Formation professionnelle | Scolarité et vie de l'élève | Orientation et insertion | Personnels et recrutement | Espace pédagogique

- ▶ Action éducative et pédagogie [+]
- ▶ Dossiers, dispositifs et enseignements transversaux [+]
- ▶ Les domaines d'apprentissage du premier degré [+]
- ▶ Les disciplines et domaines du second degré [+]
- ▶ Dernières publications [+]

▶ Consulter la rubrique Espace pédagogique Fermer X



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Troisième dite « prépa-métiers »

**TRANSFORMER
LE LYCÉE
PROFESSIONNEL**

Former les talents aux métiers de demain